

Réunion téléphonique de Swiss Olympic et de l'OFSPPO au sujet du coronavirus et du sport, 17 avril 2020 de 14h00 à 15h00

Jürg Stahl

Nous avons tous espéré que la pratique sportive pourrait reprendre le plus rapidement possible. Aussi, notre déception est grande. Mais le Conseil fédéral a pris sa décision et nous acceptons cette dernière.

Notre objectif doit être la reprise (partielle) de la pratique sportive dans la deuxième phase, à partir du 11 mai.

Des défis considérables attendent encore le sport suisse, raison pour laquelle il est important de rester crédibles à ce stade et de ne pas formuler de revendications trop bruyantes.

Matthias Remund

Introduction :

- Je comprends la déception des fédérations et organisations sportives : Hier, le Conseil fédéral n'a que brièvement mentionné le sport en évoquant le sport scolaire et les manifestations de grande envergure.
- Le sport est particulièrement touché par les prescriptions suivantes de l'ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus, actuellement en vigueur :
 - Interdiction des activités associatives
 - Fermeture des centres sportifs
 - Interdiction des rassemblements de plus de cinq personnes

Stratégie d'assouplissement du Conseil fédéral :

- 1^{re} étape le 27 avril, 2^e étape le 11 mai et 3^e étape le 8 juin
- Comme indicateurs de l'évolution de la situation, le Conseil fédéral s'appuie sur le nombre de nouvelles contaminations et d'hospitalisations, sur l'occupation des lits aux soins intensifs et sur la mortalité.
- Son objectif est une stabilisation à cent nouvelles contaminations par jour, niveau qui permet le traçage (« tracking ») des nouvelles contaminations.
- Ce que le Conseil fédéral n'a pas communiqué hier : Il a chargé l'OFSPPO de lui présenter d'ici au 13 mai un concept d'assouplissement relatif aux activités sportives. Au niveau de la Confédération, une consultation des offices et une procédure de co-rapport auront lieu avant le 13 mai. Une première ébauche devrait donc être prête bientôt déjà.
- Le concept doit montrer comment les entraînements de sport, les compétitions sportives et le sport de loisirs peuvent reprendre dans le respect des mesures de protection qui continuent de prévaloir sur toute chose (distanciation sociale, interdiction des rassemblements de plus de cinq personnes, etc.).

Processus relatif au sport :

- Pour élaborer ce concept, un noyau permanent sera créé. Il réunira des représentants de l'OFSP, de l'OFSP, de la CRCS, de l'ASSS, des ligues de football et de hockey sur glace, de la Commission des Athlètes et de Swiss Olympic. Il sera épaulé par un organe technique composé de représentants de l'OFSP, de Swiss Olympic, des fédérations, des athlètes et de la médecine du sport, ainsi que d'autres experts. La participation des fédérations au sein de cet organe technique est très importante, et donc requise. La personne de contact est Walter Mengisen, directeur suppléant de l'Office fédéral du sport (walter.mengisen@baspo.admin.ch).
- La stratégie de reprise dans le domaine du sport ne fera pas de différence entre les « grands » et les « petits » sports, mais distinguera les sports dans lesquels le risque de transmission est élevé de ceux où il est moindre. Par exemple, les fédérations de sports individuels d'extérieur devraient pouvoir reprendre leur activité plus tôt (éventuellement avec des activités réduites) que les fédérations de sports de combat ou de sports collectifs en salle. En ce qui concerne les manifestations de grande envergure, l'OFSP se concertera étroitement avec l'Office fédéral de la culture.
- La stratégie de reprise dans le domaine du sport comprendra un guide à l'usage des organisations sportives afin qu'elles puissent relancer leurs activités dans le respect des directives. Ce guide garantira aussi une certaine uniformité entre les différents cantons.
- Au niveau de la Confédération, la stratégie de reprise dans le domaine du sport fera l'objet d'une consultation des offices et d'une procédure de co-rapport avant d'être présentée au Conseil fédéral.
- En ce qui concerne l'application de ladite stratégie, le Conseil fédéral surveillera les indicateurs retenus et poursuivra le processus si ces derniers évoluent dans le bon sens. A l'inverse, une éventuelle augmentation du nombre de cas exigera l'interruption du processus, voire un retour en arrière. En effet, le Conseil fédéral veut à tout prix éviter une deuxième vague.

Après ses explications, Matthias Remund répond de façon détaillée aux questions préalablement posées par écrit par les représentants des fédérations. Ces questions-réponses sont réunies dans un document à part (« Questions_Fédérations »), même si de nombreuses questions ne trouveront réponse que dans les prochaines semaines ou prochains mois. L'organe technique dirigé par Walter Mengisen sera très important pour clarifier le plus de points en suspens possible. Il est donc tout aussi important que les fédérations s'annoncent auprès de lui et se déclarent prêtes à participer (walter.mengisen@baspo.admin.ch).

Roger Schnegg

Les contributions de Swiss Olympic aux fédérations sont garanties comme convenu pour 2020. Pour 2021, des défis considérables attendent l'Association faitière du sport suisse. Actuellement, en effet, la pratique du loto accuse un net recul et aucun pari sportif n'est possible. Swiss Olympic mettra cependant tout en œuvre pour maintenir le montant de ses contributions aux fédérations.